

Il lui était venu l'ambition d'attacher son nom à une œuvre pour s'acquitter quelque peu de sa dette de reconnaissance.

Je ne crois pas qu'il désirât la gloire pour lui ; mais à coup sûr il souhaitait l'avenir assuré pour ses protectrices.

Et le pauvre enfant-trouvé, dont elles avaient réveillé les facultés, avait la sainte volonté de leur rendre par son travail intellectuel un peu de ce qu'il avait reçu.

Car il se demandait toujours avec effroi, surtout depuis la guerre, quel patrimoine resterait à Mesdemoiselles de Béringer quand la marquise ne serait plus.

La famille de Béringer éteinte et ruinée n'était plus représentée que par les deux sœurs qui ne se connaissaient ni parent, ni allié, à aucun degré.

Mme de Brébion n'avait pas d'héritier direct. La pauvre femme n'avait du reste à léguer que des murs effondrés et un verger où les arbres mal taillés, non greffés, ne donnaient plus que des fruits à moitié sauvages.

Si tant est qu'elle eut l'idée de faire un testament en faveur de celles qu'elle appelait volontiers "ses filles" le fisc et les hommes de loi n'emporteraient-ils pas cette dernière épave ?

Son séjour parmi ses pareils avait ouvert les idées d'Aubin sur un sujet dont on ne paraissait pas avoir au château la moindre préoccupation.

Et il lui restait assez de souvenirs des grimoires qu'il avait jadis grossies chez un avoué, pour sentir que ses chères petites amies pouvaient un jour se réveiller sans pain.

Quand cette perspective passait, comme un cauchemar, devant ses yeux épouvantés, Aubin se penchait en frissonnant sur son pupitre et, dans la nuit, les Salinois attardés, qui levaient les yeux vers Brébion, distinguaient la lampe du jeune homme scintillante à l'unique fenêtre de son retrait entre ciel et terre.

Il n'avait pas quitté la *Tour-maitresse* et n'avait pas permis non plus qu'on y introduisit quelque amélioration.

Seule, la glace de Venise, fendue et belle encore, avait quitté sa posture boudeuse contre le mur pour se coller triomphalement sur le plus large panneau de la cellule.

Ce changement avait eu lieu après une visite d'Etienne et de Paula, qui venaient, suivies de Thibaut, s'assurer que leur ami revenu ne manquait pas absolument de tout.

"Encore dans un coin ! avait dit Paula avec un éclat de gaieté ; que vous a-t-elle donc fait pour la laisser ainsi en pénitence ?"

Aubin sourit et retourna la glace. Depuis que la guerre avait développé son corps, élargi sa poitrine et bruni son front, il ne repugnait plus autant à la réflexion de son image.

Ce n'était certainement pas un joli garçon ; mais c'était un jeune homme ordinaire, plutôt distingué qu'effacé, dont on n'était plus du tout tenté de se railler, mais qu'il eût fallu considérer plus attentivement, plus longuement, pour deviner sa véritable beauté, celle de l'âme.

Quand Paula mira dans la glace retournée sa fraîcheur sans pareille, ses opulentes tresses blondes et ses yeux mutins où riait l'insouciance, Aubin crut voir entrer dans sa cellule un éblouissant rayon de soleil.

Etienne et à son tour pencha sa tête fine et se regarda d'un air rêveur. La glace ternie lui renvoyait deux grands yeux gris empreints d'une indécible mélancolie, des joues creuses, un teint brouillé, une bouche sérieuse et les sévères bandeaux de cheveux châtains dont elle encadrait un visage sans beauté.

Elle tournait déjà la tête. Aubin la ramena doucement, semblant prendre plus de plaisir qu'elle à contempler ses traits irréguliers et doux. Thibaut eut aussi la curiosité d'approcher sa large face rougeâtre, et cette apparition prosaïque fit si bien envoler les deux autres, qu'Aubin dépit remit la glace en pénitence.

Il est vrai que le lendemain elle prit sa place définitive au panneau.

(La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS

—M. Menn, caissier de la "Kansas City Stock Yards Company," demeurant à Kansas City (Missouri), s'est armé d'un revolver, il y a quelques jours, et l'a déchargé une première fois dans le sein de sa petite fille, âgée de deux ans, une seconde fois dans sa propre tête. Le bruit des détonations a fait accourir plusieurs voisins. Ils ont trouvé la petite fille morte. Elle était étendue sur le dos, dans son lit, tenant une poupée entre ses mains. Sa poitrine, noircie par la poudre, indiquait qu'elle avait été tuée à bout portant.

Le père, couché dans le même lit que l'enfant, respirait encore, mais il a expiré presque aussitôt. Sa main droite serrait le revolver, et des gouttes de sang tombaient lentement d'un petit trou à la tempe droite.

SOLDATS TORTURÉS PAR LES INDIENNES.—On lit dans la *Tribune* de Salt Lake :

"Notre correspondant spécial, qui accompagne la colonne expéditionnaire du général Howard, écrit que des blessés ont été torturés d'une manière effroyable par les femmes indiennes de la tribu des Nez-Percés, dans le voisinage de Big Hole.

"Les soldats s'étaient emparés d'un village ; mais, accablés par le nombre, ils furent forcés de battre en retraite et de se frayer un passage dans la direction d'une colline que l'ennemi occupait déjà, et dont ils voulaient s'emparer. La lutte fut acharnée, mais enfin, ils chassèrent les Indiens et se mirent aussitôt à creuser des tran-

chées pour se protéger. Pendant que ceci se passait, les jeunes Indiens mettaient le feu à l'herbe desséchée pour tâcher de brûler, dans leurs tranchées, cette poignée de braves, et les femmes indiennes mutilaient et torturaient les soldats blessés restés au bas de la colline et qui ne pouvaient se défendre.

"Les atrocités qui ont été commises sur ces soldats sans défense par ces furies ne peuvent pas être admises par ceux qui ne sont point habitués aux récits de cette sauvage barbarie. Elles faisaient chauffer à blanc des instruments de fer pointus et les enfouaient dans le corps des blessés ; elles les mutilaient de toutes les manières imaginables, et les torturaient lentement jusqu'à ce que morts en suite. Ces monstres rouges peuvent seuls inventer de pareils supplices.

"Au début de l'action, un clairon, un tout jeune homme, fut blessé aux deux jambes. Un de ses camarades l'entraîna hors du champ de bataille et retourna à son poste, le blessé lui ayant exprimé le désir de rester quelques instants là où il se trouvait, et qu'ensuite, il essaierait de gagner un endroit où il serait en sûreté. Les Indiens, vainqueurs sur ce point, prirent possession de l'endroit où se trouvait le jeune clairon blessé, et les femmes indiennes mutilèrent, et auquel elles brûlèrent les yeux. Les souffrances de ce malheureux ont dû être affreuses, et il a dû accepter la mort comme un bienfait."

UN NONSTRE.—Un journal de Saint-Louis (Etats-Unis) donne la description d'un monstre aquatique qui a été vu dans le Mississippi, près de la station Quarantine, vis-à-vis de la digue du gouvernement. L'étrange reptile a été décrit par un nombre de personnes qui l'ont vu, comme ayant une tête semblable à celle d'un chien et le bec d'un pélican. Par le bec sortait un jet d'eau pareil à celui lancé par une baleine. Gros comme un baril de farine, l'animal avait 70 pieds de long.

CRUAUTÉ D'UN PÈRE.—Un acte de cruauté révoltante a été commis dernièrement, à South Glen's Falls, par un père inhumain sur son jeune enfant. Un nommé Nicolas Lavoie avait, depuis quelque temps, une bien mauvaise réputation, et plusieurs fois les voisins avaient été obligés d'intervenir et l'avaient empêché de maltraiter un de ses enfants, un petit garçon d'environ quatre ans. Lavoie semble avoir une antipathie contre nature pour cette innocente victime, quoique, en général, le désir de cette brute ait été de torturer tous les membres de sa famille, et il y a déjà longtemps qu'il aurait dû être envoyé au pénitencier pour toute sa vie. La semaine dernière, le Dr. Sireeter, de Glen Falls, fut requis de venir examiner et soigner l'enfant. Il est étonnant que des cruautés semblables soient restées si longtemps impunies. Il paraît qu'un jour, Lavoie, pour une raison imaginaire, se fâcha contre son enfant, et, le saisissant par les cheveux, le traîna à la rivière et le tint sous l'eau jusqu'à ce qu'il fût presque noyé, de sorte que, quand il le retira, le pauvre petit pouvait à peine se tenir sur ses jambes, tandis que l'eau lui sortait par le nez et la bouche. Non content de l'avoir presque étouffé, ce père inhumain frappa son enfant, et ne mit fin à ses coups que lorsqu'il fut fatigué.

Une autre fois, il saisit le petit garçon par les oreilles, et, le tenant ainsi suspendu, le fit tourner si brusquement, que l'oreille se sépara de la tête et lui resta dans la main, tandis que le sang coulait en abondance. Ses lèvres sont difformes et portent des cicatrices qui sont, paraît-il, des suites des barbaries du père qui, un jour, prit sa pipe qui était pleine de tabac en feu, et tenant son enfant entre ses genoux, la lui appliqua sur la bouche et l'y retint jusqu'à ce que ses lèvres fussent entièrement brûlées et couvertes de pustules. Le monstre n'était pas encore satisfait ; il saisit les lèvres du petit entre ses doigts, les pinça et les tordit jusqu'à ce que la partie brûlée fût détachée de sa place.

La semaine dernière, Lavoie donna à l'enfant une terrible volée de coups de bâton, de sorte que maintenant son dos, depuis les hanches jusqu'aux épaules, n'est plus qu'une masse bleuâtre de chair meurtrie. Sa femme, cette fois, essaya d'intervenir en faveur de l'enfant presque mort, lorsque Lavoie se tourna sur elle, et, après l'avoir terriblement battue, la frappa avec un couteau, lui infligeant une longue et profonde blessure au front. Hiram Rockwell, propriétaire du Rockwell House, ayant entendu parler de cette affaire, a fait arrêter Lavoie, qui est maintenant en prison.—*La Patrie Nouvelle*.

LES INCENDIAIRES A SAINT-HYACINTHE.—On sait que le grand incendie de l'année dernière, à Saint-Hyacinthe, a été attribué à des incendiaires. On lit encore dans un des derniers numéros du *Courrier de St. Hyacinthe* :

"Dans le cours de la semaine dernière, des incendiaires ont tenté de mettre le feu dans la partie de la ville qui a été épargnée le 3 septembre 1876. Vers 7 heures et demie, vendredi soir, M. Ouséme Frédéric a découvert du foin en feu dans son grenier d'étable. M. Léon Prot, fergeron, avait, quelques jours auparavant, également trouvé du feu dans un grenier d'étable. Il faut veiller et tâcher de prendre sur le fait ces misérables incendiaires."

RENCONTRE AVEC UN OURS.—Un Californien nommé Valeria Martinez, qui réside dans le comté de Los Angeles, chassait lundi dernier dans les montagnes près du lac Elizabeth, lorsqu'il se rencontra tout à coup avec un ours de la plus belle taille, qui s'était étendu en travers de la route et semblait se livrer aux douceurs du farin.

mal se dressa aussitôt et marcha résolument à la rencontre de l'indiscret chasseur.

Celui-ci, qui avait négligé de recharger son fusil après avoir tiré peu de temps auparavant sur un lapin, se trouva pris au dépourvu. Le temps lui manquait pour glisser une balle dans son fusil, car le terrible carnassier s'avancait toujours et il n'était déjà plus qu'à cinq ou six pas de distance. Il était d'ailleurs trop tard pour battre en retraite. Dans une situation aussi périlleuse notre brave chasseur, loin de perdre la tête et de se laisser intimider, attendit de pied ferme le choc de son ennemi. Puis il lui enfonça le canon de son fusil jusqu'au fond de la gorge. L'ours ne semblant goûter que médiocrement cette plaisanterie, envoya, d'un vigoureux coup de patte, l'homme rouler avec son arme au fond d'un ravin. Puis il alla tranquillement reprendre sa position primitive, absolument comme s'il n'était rien arrivé. Quant au chasseur chassé, il se trouva trop heureux d'en être quitte pour quelques contusions, et il décampa au plus vite.

LE TÉLÉPHONE.—Comme nous avons déjà eu occasion de décrire cette nouvelle et si merveilleuse invention qu'on appelle Téléphone, nous nous contenterons de rapporter ici comment s'est fait à Québec la dernière expérience téléphonique, et le résultat qu'on a obtenu, résultat, nous nous hâtons de le dire, qui a été des plus satisfaisants.

Un bout de téléphone avait été placé dans la salle de récréation du Séminaire, et l'autre bout dans le magasin de M. Lavigne, rue Saint-Jean. La distance entre les deux salles est d'environ quatre arpents.

Dans la salle du Séminaire on voyait réuni Mgr. Taschereau et NN. SS. les évêques Lafleche, Fabre, Casseau et Duhamel ; les Révs. MM. Hamel, Paquet, Martineau, de Montréal, Laflamme, Fraser, etc., etc. Chez M. Lavigne, on remarquait M. le comte Premio-Réal, consul-général espagnol ; M. Chevalier, consul-général français ; M. Lefebvre, consul de France ; M. Brousseau, et plusieurs autres citoyens.

A un signal convenu, l'opération qui offrait un si vif intérêt aux deux auditoires séparés par une certaine distance, mais qui, néanmoins, devaient entendre la même harmonie, commença. Madame Cauldwell chanta au magasin de M. Lavigne les romances anglaises suivantes : "Thou art so near and yet so far," et "Last rose of summer."

Dans le cours de cette soirée, car cette expérience mérite bien le titre qui précède, plusieurs autres morceaux furent chantés par Madame Cauldwell et par M. Lefebvre, accompagnés sur l'harmonium et le piano par MM. Adolphe Hamel et Watson. De leur côté, quelques messieurs faisant partie de l'auditoire distingué qui était assemblé dans la salle du Séminaire chantèrent en chœur quelques morceaux. Dans les deux salles, le son était très-bon et transmis avec une sonorité, une précision et une clarté vraiment étonnantes. Chaque mot des romances mêmes était distinctement entendu, et la musique était transmise à merveille.

M. Mohr a ajouté un nouvel appareil à cet instrument au moyen duquel le son est beaucoup plus fort, et l'expérience qui en a été faite a si bien réussi, qu'on comprenait chaque mot aussi distinctement que si ceux qui chantaient avaient été dans la même salle que l'auditoire qui les écoutait tout émerveillé.

M. Mohr a reçu les félicitations des hauts personnages qui formaient partie de son auditoire. Ce monsieur dit qu'il a des expériences encore plus étonnantes à faire.—*Canadien*.

CHOSSES ET AUTRES

Les journaux de Québec ont publié ces jours derniers deux documents importants. C'est d'abord une lettre de Mgr. l'archevêque Taschereau, adressée au Rév. M. Hamel, Recteur de l'Université Laval, puis une autre lettre de Son Excellence Mgr. Conroy, à l'adresse de Mgr. l'archevêque.

Cette correspondance a rapport à une question brûlante, celle de l'influence indue. C'est au sujet de la contestation de l'élection de Bonaventure, qui a été décidée il y a quelques mois, et du jugement rendu en cette circonstance par la Cour de Révision de Québec. Nous avons parlé de cette affaire dans le temps.

Il appert, d'après les deux pièces publiées par nos confrères de Québec, que Mgr. Langevin aurait, à l'occasion du jugement de la Cour de Révision, écrit à Mgr. Taschereau pour dénoncer les doctrines énoncées dans ce jugement, et demander en même temps la destitution de l'hon. M. Casault, l'un des juges, comme professeur à l'Université Laval. Mgr. Taschereau crut devoir référer cette affaire à Rome, ne voulant pas la décider lui-même. La Sacrée Congrégation de la Propagande, saisie de la cause, a rejeté la demande de Mgr. Langevin relative à l'hon. M. Casault. Cette décision a été communiquée par Mgr. Conroy à Mgr. Taschereau, le 13 octobre courant, et rendue publique du consentement de Sa Grandeur elle-même. Le tribunal romain a déclaré que M. le juge Casault devait être maintenu dans ses fonctions de professeur à l'Université Laval.

Cet événement a fait sensation. Venant après l'incident de l'élection de MM. Anglin et Turgeon, au Nouveau-Brunswick, il a jeté quelque incertitude dans les esprits.

Nous publions ailleurs, pour l'information de nos lecteurs, les documents en question qu'il ne nous appartient pas de commenter, et qui

ont déjà paru dans la plupart des journaux de la province.

A. G.

L'appel nominal, à Arthabaska, s'est fait samedi, le 20 octobre. La votation aura lieu le 27.

Un nouveau journal irlandais catholique, le *Herald*, vient de paraître à Ottawa.

Il est question d'établir une succursale de l'Université-Laval à Montréal.

Le *Herald* de New-York publie une lettre de Stanley touchant son expédition en Afrique. Il dit qu'il a ouvert au commerce une étendue d'au moins 600,000 milles carrés, contenant des communications par eau, non interrompues, sur un parcours de 2,000 milles environ.

Les travaux du chemin de fer du Pacifique se poursuivent à Manitoba, sur la section de Winnipeg. Une locomotive a été transportée à Saint-Boniface. La pose des lisses se continue avec activité, et l'on s'attend que le travail sera complété jusqu'à Selkirk vers le milieu du mois de novembre.

Le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, vient de mourir. Il était âgé de 67 ans. Elevé très-jeune à la pourpre romaine par Grégoire XVI, il s'était fait un grand renom de piété et de vertu. Depuis quinze ans, on le désignait, en Italie, comme le successeur de Pie IX.

Son frère, le duc Riario Sforza, avait épousé la sœur de Berryer.

Le 20 septembre dernier, anniversaire de la prise de Rome, s'est terminée la septième année depuis que Notre Saint-Père Pie IX n'a pas mis le pied hors du Vatican. Rome l'a vu pour la dernière fois le 19 septembre 1870, à la basilique de Latran, lorsqu'il montait à genoux la *Scala santa*, qu'il s'offrait en holocauste pour le peuple, et qu'il conjurait le Seigneur d'avoir pitié de son Eglise.

Sir Francis Hincks a donné, la semaine dernière, devant la Société Saint-Patrice de Montréal, une conférence sur l'histoire politique du Canada sous l'Union. L'ancien ministre des finances est un des hommes les mieux au fait des événements de cette période, qui est intéressante pour nous comme toutes les périodes de transition dans l'histoire des peuples. Cette conférence est un événement dans notre petit monde littéraire et politique.

Le 22 novembre prochain sera un jour d'action de grâces dans toute la Puissance, pour remercier Dieu de nous avoir donné une bonne récolte. Le *Free Press* suggère de décréter un jour, chaque année, qui sera appelé *Harvest day*, ou la *Fête de l'Agriculture*. Ce serait au gouvernement fédéral ou à la législature à en fixer la date.

D'après les dernières informations, on apprend que l'espace réservé à l'exposition canadienne à l'Exposition de Paris sera de 8,000 pieds, sans préjudice de l'espace réservé pour l'exposition générale des produits des différentes colonies anglaises.

Un grand nombre d'ouvriers travaillent dans les ateliers du gouvernement à Ottawa pour la confection des caisses destinées à l'envoi des produits canadiens à l'Exposition.

Elle coûtera cher à la Russie, cette haute fantaisie d'une guerre à la Turquie. D'après le *National Zeitung*, de Berlin, la Banque Impériale d'Allemagne a déjà avancé, vers le milieu de septembre, au gouvernement de Saint-Petersbourg, depuis l'ouverture des hostilités, la somme de 239,000,000 de roubles, soit 1,356,000,000 de francs, et le total du papier monnaie actuellement en circulation dépasserait le total de 908,000,000 de roubles, soit 3,633,000,000 de francs.

Voici des chiffres qui, s'ils sont vrais, ont leur éloquence et dont le *Figaro* garantit l'exactitude :

"L'armée commandée par le grand-duc Nicolas contre la Turquie coûte, par jour, dix-sept millions cinq cent mille francs, et par mois, six cent soixante millions.

"Comme il est probable que la guerre, qui a commencé au mois de mai, ne se terminera pas avec la campagne actuelle, l'armée devra être entretenue sur le même pied jusqu'au mois de mai prochain ; à cette époque, à raison de six cent soixante millions par mois, elle aura coûté sept milliards neuf cent millions."

Une dépêche du câble, en date de samedi, porte ce qui suit :

"La santé du pape est excellente. Cinq ou six cardinaux seront nommés durant le consistoire qui aura lieu le jour de Noël."

La Cour Supérieure, siégeant comme Cour de l'Echiquier, à Québec, a rendu jugement dans la cause de Berlinguet et Cie., contracteurs de l'Intercolonial, contre le gouvernement fédéral, réclamant un demi-million pour extras. L'hon. juge Taschereau a débouté l'action des pétitionnaires.